Image not found or type unknown

Voyage avec un Récépissé de renouvellement VPF

Par **Nicole29**, le **18/01/2013** à **18:27**

Bonjour,

Je souhaitais obtenir des informations.

Est ce que c'est possible de voyager avec un Récépissé de renouvellement en VPF de 3 mois, en dehors de l'Europe?

La carte de séjour d'un ami se périme en Décembre et pourtant il souhaite voyager en Afrique vers cette période là.

Merci de vos réponses,

Cordialement,

Par **citoyenalpha**, le **19/01/2013** à **05:10**

Bonjour

le récépissé d'une demande de renouvellement de carte de séjour ne permet pas en soit de voyager en dehors de l'Europe mais permet le retour en France à condition qu'il soit en cours de validité et accompagné de la carte périmée.

Il conviendra pour se rendre en Afrique de disposer d'un passeport valide et sûrement de visas en fonction de la nationalité de votre ami. Il conviendra de se renseigner auprès du consulat du pays où votre ami souhaite voyager.
pour le retour votre ami devra être muni du récépissé de renouvellement de carte de séjour valide ainsi que la carte périmée.

Restant à votre disposition

Par **Nicole29**, le **19/01/2013** à **15:51**

Bonjour,

Il est allé demander hier à la Préfecture, et apparemment, il a droit de voyager hors Europe avec le récépissé ce n'est pas un problème [smile7]

Chose bizarre puisqu'il y a quelques années je me suis vu interdire moi-même de quitter l'Europe avec un récépissé dans le cas contraire, mon retour n'est pas assuré...

Bref, soit la dame s'est trompée ou soit il y a eu un changement entre temps...

Par **citoyenalpha**, le **19/01/2013** à **16:02**

Le récépissé ne suffit pas à voyager. Tel qu'indiqué dans le post précédent le récépissé fait office de visa. Il doit être accompagné de la carte périmée. En tout état de cause il doit être valide au moment du retour.

De plus le passeport en cours de validité est obligatoire. Pensez aussi au visa en fonction du pays visité.

Restant à votre disposition.

Par **Nicole29**, le **19/01/2013** à **20:10**

D'accord merci pour la réponse, oui bien sûr le récépissé doit être valide lors de son retour c'est tout à fait normal, mais ce que je veux surtout savoir si la dame de la Préfecture ne s'est pas trompé lorsqu'elle lui a dit cela.

Par **citoyenalpha**, le **19/01/2013** à **22:26**

avec plaisir

bon voyage.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés